

Conditions générales

INTRODUCTION

1. Nous sommes la société NewBB SARL.

Vous trouverez ci-après nos conditions générales. Elles s'appliquent au Contrat de service Internet COINBébé que vous avez signé au recto (ci-après le « Contrat »). Ce Contrat annule et remplace tout contrat préexistant que le client et la société NewBB ont conclu pour des prestations de services identiques. Les seules obligations des parties sont celles mentionnées au présent Contrat.

2. Définitions.

Sites COINBébé : Il est entendu par sites COINBébé, les sites Internet répondant aux adresses suivantes : www.coinbebe.com et www.coinbb.com.

Utilisateur : Désigne l'ensemble des personnes accédant aux sites COINBébé.

Abonné : Un Abonné signifie toute personne physique autorisée à utiliser le Service et faisant usage de celui-ci sous sa propre responsabilité.

Compte : En temps qu'abonné vous avez accès à un compte personnel pendant toute la durée du contrat, accessible par votre login et votre mot de passe.

Login ou identifiant : Il s'agit de votre code abonné personnel vous permettant d'accéder au site, aider de votre mot de passe.

L'OBJET DU CONTRAT

3. Mise à disposition d'un accès à un service d'annonces sur Internet.

La société NewBB s'engage à mettre à votre disposition l'accès à un service d'annonces sur Internet, vous permettant de présenter vos produits destinés à la vente sur les sites COINBébé, selon la formule d'abonnement convenue au recto de ce Contrat.

UTILISATION DU SITE COINBébé PROFESSIONNEL

4. L'accès au site

La société NewBB, après validation de votre candidature à l'usage des sites COINBébé vous communique un code d'accès (appelé Login ou identifiant) ainsi qu'un mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte et de diffuser autant d'annonces que vous désirez pendant la durée du Contrat.

L'accès à votre compte vous permet de créer, de modifier ou de supprimer une ou plusieurs annonces.

5. Les annonces

Les annonces doivent obligatoirement comporter tous les champs obligatoires présentés sur le formulaire en ligne. Elles doivent être le strict reflet de la réalité et ne doivent en aucun cas être mensongères ou induire un risque d'erreur pour les acquéreurs potentiels. Toutes les informations doivent être exactes et respecter la réglementation en vigueur, les bonnes mœurs ou l'objet des sites COINBébé.

6. Durée de vie des annonces

Chaque annonce est présente sur les sites COINBébé pendant la durée de votre contrat. Passé ce délai, l'annonce est automatiquement retirée du site. En cas de vente d'un article, l'accès à votre compte vous permet de supprimer le produit directement en ligne.

L'abonné a pour obligation conformément à la législation en vigueur, de tenir à jour les annonces qu'il dépose sur les sites COINBébé, et de proposer des quantités dans la limite de ses stocks.

7. Mode de contact

L'abonné reconnaît et accepte le fait d'être contacté par les utilisateurs des sites COINBébé par téléphone ou/et par courrier électronique.

REDEVANCE

8. Redevance

La redevance mensuelle est égale au montant indiqué au recto. Augmentée de la TVA, elle est payable par chèque ou carte bancaire à réception de la facture. La redevance peut être payée par chèque ou par carte bancaire. Le paiement par Carte bancaire peut se faire directement en ligne par l'intermédiaire du serveur sécurisé de notre banque partenaire. Les paiements par carte bancaire sont gérés directement au niveau de la banque et à aucun moment, COINBébé n'est en possession d'une manière ou d'une autre des numéros des cartes bancaires utilisées et à ce titre ne peut être tenue responsable d'un usage frauduleux ou malveillant de ces dernières.

9. Intérêts de retard

En cas de retard, défaut ou incident de paiement, cause de résiliation, nonobstant l'application des stipulations de l'article 16 des intérêts de retard seront dus au taux de 1,5% taux d'intérêt légal après une lettre de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception restée sans effet pendant 15 jours. Tout paiement partiel sera d'abord affecté au règlement des intérêts.

RESPONSABILITES

10. Responsabilité de l'abonné

La société NewBB ne serait être tenue pour responsables des litiges pouvant intervenir entre l'abonné et les clients qui sont transmis par l'intermédiaire des sites COINBébé. Il appartient à l'abonné de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité et la qualité des utilisateurs désirant prendre contact avec lui, suite à la parution d'une annonce de ce dernier. Il lui appartient de souscrire toute assurance, liée à son activité professionnelle. Pour le cas où, la responsabilité de NewBB serait recherchée par un client de l'abonné, ce dernier s'oblige à garantir NewBB de toutes les condamnations, frais, dépenses, honoraires, débours, droits auxquels NewBB serait condamnée et ce, nonobstant des dommages intérêts que NewBB se réserve d'obtenir au fin de voir réparer son propre préjudice.

11. Respect des lois dans la conduite de votre activité

Votre entreprise doit être enregistrée au RCS et doit diffuser sous enseigne commerciale des produits spécifiques à l'univers de la petite enfance, soit de 0 à 6 ans. Ces produits doivent être conforme à la législation, aux réglementations et aux usages sur les marchandises destinées aux enfants. Dans le cadre de votre activité, vous avez l'obligation de respect de toutes les lois et dispositions en vigueur. Vous ne devez rien faire qui soit illégal. Vous ne devez rien faire qui puisse gêner l'utilisation du site par nous ou par un tiers.

12. Suspension des prestations Internet

La société NewBB se réserve le droit de suspendre toutes annonces dont le caractère ne correspondrait pas à la mission des sites COINBébé et qui serait contraire la réglementation en vigueur, les bonnes mœurs, sans que l'abonné puisse prétendre à quelque indemnisation que ce soit.

13. Notre responsabilité

NewBB n'est pas responsable pour toute perte qui résulterait de notre défaillance à vous fournir l'accès au service en raison :

- D'événements extérieurs à NewBB : panne, grève ou tout autre événement fortuit.
- D'événements internes à NewBB : panne, retard ou tout autre événement fortuit.

Toutes défaillances de notre fait ou pas, n'emportent pas résiliation du contrat et n'offrent pas de droit à dommages intérêts. Cependant en cas de rupture du service du fait de NewBB, supérieure à 48heures, La société NewBB offrira à ses abonnés une durée équivalente au temps d'interruption du service par tranche de 24 heures.

VOTRE CONTRAT

14. Propriété intellectuelle

NewBB est titulaire exclusive des droits COINBébé et réserve à l'abonné un simple usage des sites COINBébé.

En conséquence, le présent contrat est conclu *intuitu personae*, il ne peut être cédé, transféré de quelque façon que ce soit, à quelque titre que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, à un tiers.

La société NewBB a la faculté de se substituer toute personne morale de son choix.

15. Durée

Votre Contrat est conclu pour la durée qui est stipulée au recto.

16. Reconduction de votre contrat

Il se renouvelle par tacite reconduction pour une période de même durée, sauf à être dénoncé au moins trois mois avant la date d'échéance par courrier recommandé avec accusé de réception.

(Cependant, si le contrat initial est de trois mois ou moins de trois mois, la période de préavis est réduite à deux mois ou, si le contrat est moins de deux mois, à la durée stipulée au contrat moins une semaine).

17. Résiliation immédiate de votre contrat

Nous pouvons résilier votre contrat immédiatement et par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de faute lourde. Le non respect des obligations, de la réglementation, des bonnes mœurs est considéré comme faute lourde. Hormis ce qui a été énoncé supra, en cas de violation de l'une des obligations du contrat qui ne soit pas une faute lourde, le présent contrat sera résilié de plein droit, après d'une lettre de mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception, d'avoir à remédier au manquement, restée sans effet pendant une durée de 30 jours et visant la présente clause résolutoire.

Si le manquement est imputable à l'abonné, celui ci est débiteur à l'égard de la société NewBB de la redevance due jusqu'à la date d'échéance du contrat. Etant précisé que la présente clause pénale ne peut pas être inférieure à une somme représentant trois mois d'abonnement, nonobstant le droit pour la société NewBB d'obtenir auprès des Tribunaux des dommages et intérêts en réparation de son entier préjudice.

18. Notifications

Seules les notifications, pour être recevable doivent être formulées par écrit à l'adresse des parties indiquées au recto. Tout changement d'adresse ne pourra être pris en considération à l'expiration d'un délai de 15 jours après première présentation du courrier recommandé avec accusé de réception.

19. Protection des données Personnelles

La société NewBB se réserve le droit de procéder au traitement, de divulguer, de transférer (y compris dans les pays situés hors Union Européenne) des données personnelles que nous détenons sur vous ou qui sont en relation avec vous, à condition de prendre les mesures que nous jugerions adaptées pour garantir que lesdites données ne seront utilisées que pour :

- exécuter nos obligations en vertu du présent contrat,
- procéder à des évaluations du travail et prévenir les fraudes,
- donner des informations sur les nouveaux produits et services que nous vous offrons ou offerts par d'autres sociétés dont nous pensons qu'ils peuvent vous intéresser.

Les données personnelles que nous recueillerons sont soumises aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi « Information et Libertés ».

Vous disposez à ce titre d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification conformément aux dispositions des articles 26, 34, 35, 36, 37 et 38 de la Loi.

Vous pourrez également vous opposer au transfert des données vous concernant en formulant la demande expressément et par écrit.

Vous reconnaissez avoir été averti de ce que les pays hors Union Européenne peuvent ne pas avoir de législation visant la protection des données personnelles.

20. Loi applicable et Tribunaux compétents

La Loi française est applicable. Les parties reconnaissent la compétence exclusive des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.